

# L'hôtellerie-restauration donne le ton des négociations sur les hausses de salaires 🇫🇷

Le barème revalorisé, prévoyant une augmentation moyenne de 16,33 % et un premier échelon s'affichant à 4,1 % de plus que le SMIC, est désormais acté. Sa date d'application à toutes les entreprises dépendra de la rapidité de traitement de la procédure d'extension.



La CFDT a signé l'accord salarial, tandis que ni la CGT ni FO-FGTA n'ont usé de leur droit d'opposition. (Sameer Al-Doumy/AFP)

Par **Clotilde Briard, Christophe Palierse**

Publié le 18 janv. 2022 à 7:06 | Mis à jour le 18 janv. 2022 à 7:07

Dans le paysage des négociations salariales, sur fond de pénurie de main-d'oeuvre et de reprise de l'inflation, **celles concernant l'hôtellerie-restauration** ont pris une valeur de symbole. Tout d'abord parce que la fermeture de ces lieux durant de longs mois, frustrant les Français, les a mis sous les feux des projecteurs. Mais aussi parce que le secteur se bat pour recruter alors que le manque de personnel se fait cruellement sentir.

En outre, la dernière grille de la branche HCR, devenue obsolète, remontait à 2018. L'instauration d'un nouveau barème n'en était que plus vitale. La mise à la signature courait jusqu'au 17 janvier à minuit et **les propositions émises le 16 décembre dernier** par les organisations patronales (l'Umih, le GNI, le GNC et la SNRTC) sont désormais actées.

La hausse va concerner l'ensemble des effectifs. Une grande partie des troupes, située au premier niveau salarial, obtient une augmentation de 4,1 à 6 %, ce qui permettra d'atteindre au moins 11,01 euros de l'heure. La maîtrise et l'encadrement, moins nombreux et nettement moins bien rémunérés que dans d'autres secteurs, bénéficieront de hausses plus substantielles. Pour le plus haut niveau, elles sont comprises entre 9 à 23 %. Au total, la progression moyenne sera de 16,33 %.

## **Prochain volet des discussions sociales en février**

Le nouveau barème salarial ne représente que l'une des étapes pour la branche. Un autre volet de discussions sociales s'ouvrira à partir du 22 février avec des rendez-vous déjà prévus en mars et en mai.

Les sujets ne manquent pas. Les salariés aimeraient mettre sur la table la question du 13e mois que semblent écarter les syndicats patronaux. « Il faut aborder les contreparties pour les coupures entre les services, la rémunération du travail du dimanche mais aussi la possibilité d'avoir au moins un week-end par mois et de donner deux jours consécutifs de congé lorsque c'est possible », affirme Nabil Azzouz secrétaire fédéral FO-FGTA chargé de l'hôtellerie-restauration. 2022 démarre comme une année phare pour les questions sociales.

Avant de concerner l'ensemble des entreprises, la nouvelle grille est maintenant soumise à la procédure d'extension rendant l'accord applicable, par arrêté ministériel, à tous les employeurs, y compris les non adhérents à l'une des organisations signataires. La date d'entrée en vigueur dépendra donc de la célérité avec laquelle les services du ministère du Travail oeuvreront.

---

**Covid : l'hôtellerie française a encore du vague à l'âme**

---

La médiatisation du secteur devrait inciter ces derniers à aller vite. Des représentants patronaux espèrent que la mise en application générale se fera dès le courant du mois de février. Même si les syndicats de salariés semblent plutôt tabler sur le deuxième trimestre.

Dans tous les cas, les entreprises adhérentes des organisations signataires pourront se baser sur la nouvelle grille dès qu'elles le voudront. Et les établissements restent maîtres d'aller au-delà de ces minimaux.

## **Contexte difficile**

Mais la mise en oeuvre de l'accord salarial va intervenir alors que la dernière vague de la pandémie a provoqué un coup d'arrêt depuis la mi-décembre et que nombre de professionnels craignent déjà un premier trimestre mauvais. « Cela va être très complexe. Les entreprises sont exsangues », s'inquiète le président du groupe hôtelier haut de gamme Centaurus, Jean-Bernard Falco, par ailleurs vice-président de l'association professionnelle Ahtop (30.000 adhérents). « Nous avons une accumulation de contraintes à gérer », confirme le directeur général du groupement d'hôteliers-restaurateurs indépendants The Original Human Hotels & Resorts, Philippe Marguet.

« Lorsque l'on ajoute à la revalorisation salariale la hausse des prix - matières premières pour le petit-déjeuner, produits d'accueil... -, les hôteliers et restaurateurs n'auront d'autre choix que de faire supporter ces augmentations aux clients », observe, de son côté, Kevin Machefert, le directeur général du groupe éponyme, comptant une vingtaine d'hôtels, certains avec restaurant. Il précise : « nous augmentons tous les salaires de la grille de recrutement dès janvier ».

## **Pas de blocage syndical**

L'accord a été rendu possible car la CFDT, dont la représentativité de 30,94 % était suffisante pour que l'accord passe si les autres organisations rassemblant au moins 50 % des voix ne s'y opposaient pas, **avait fait part de son intention de le signer**. Elle l'a fait le 5 janvier après l'engagement du patronat d'ouvrir les discussions sur les conditions de travail en février. « On a négocié au bon moment. Ce serait plus difficile aujourd'hui », admet le représentant du syndicat, Samuel Yim.

De leur côté, ni la CGT ni FO-FGTA n'ont voulu bloquer la mise en place du nouveau barème. « Nous n'avons pas signé l'accord mais nous ne nous y opposons pas. La grille

n'est pas indécente, mais elle n'est pas suffisante pour endiguer les problèmes d'attractivité de la profession alors que le salaire moyen reste en dessous d'autres branches. Surtout lorsque des salariés font le travail de deux ou trois personnes faute de personnel », remarque Nabil Azzouz, chez FO-FGTA.

---

Notre sélection d'articles

**ZOOM - Air France-KLM a besoin de plusieurs milliards pour repartir sur de bonnes bases**

**ENQUÊTE - La course aux armes hypersoniques rebat les cartes de la sécurité mondiale**

**DECRYPTAGE - Pourquoi les marques s'emparent déjà du métavers et des NFT**

**FOCUS - Automobile, aéronautique, grande distribution... le temps des grandes manoeuvres**

---

**Clotilde Briard et Christophe Palierse**